



SYNDICAT
DU PERSONEL DE L'UIT

Le 22 Décembre 2021

SYND.AG.ORD.2021-8

Compte rendu de l'assemblée générale 2020 du Syndicat de l'UIT du 15 Juin 2021 qui a eu lieu de façon virtuelle via Teams de 10h à 12h30.

1. Approbation de l'ordre du jour (doc. SYND.AG.ORD.2020-2-F)

L'assemblée est ouverte sur l'agenda des Assemblées Générales 2020 et 2021. L'organisation de l'AG du 15 juin 2021 se réfère à celle de 2020 et celle de 2021 aura lieu à l'automne de 2021. Le décalage de l'assemblée générale 2020 est dû à la situation sanitaire et est lié aux difficultés de se rendre sur le territoire Français et Suisse entre mars et décembre 2020 pour délivrer les originaux des comptes au cabinet Exaplan qui les révise.

Le comité s'engage à tout mettre en œuvre pour que se tiennent les prochaines assemblées en temps et en heure tout sachant que la pandémie actuelle peut encore bouleverser l'agenda.

Le quorum de 27 membres est atteint (261 membres en juin 2021) : 63 membre se sont connectés lors de l' AG2020.

2. Élection du président de séance :

- a. En l'absence de Henri-Louis Dufour Président du Syndicat, Carmen Montenegro vice-présidente du Comité du Syndicat assure la présidence de séance ;
- b. Désignation des rapporteurs Caroline Debroye.
- c. Désignation des scrutateurs Damian Soto, et Gabriel Ritlewski renouvellent leur mandat.

3. Approbation du procès-verbal de l'AG 2019 (doc. SYND.AG.ORD.2020-8).

<http://www.syndicat-uit.org/pdf/assemblees/2020/SYND.AG.ORD.2020-8-Compte-rendu-AG-2019-v3.pdf>

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2019 est approuvé.

4. Présentation des comptes de l'année 2019, rapport financier (doc. SYND.AG.ORD.2020-3).

<http://www.syndicat-uit.org/pdf/assemblees/2020/SYND.AG.ORD.2020-3-Rapport-financier-2019-E.pdf>

En raison d'un nombre important de départ à la retraite en 2019, le syndicat accuse une baisse des membres cotisants pour l'année 2020. Les cotisations perçues par le syndicat pour l'année 2019 ont été de CHF 121'646 pour 303 membres. (pour mémoire le nombre de membre était de : 293 en décembre 2018, 303 en décembre 2019, 274 en décembre 2020 et, de 257 en juillet 2021)

MPINT:

À la suite du changement de l'assurance santé de base de Cigna à UNSMIS, la mutuelle du syndicat, Henner, Vigny De Pierre a continué de couvrir 614 assurés actifs / ayants droits / retraités. Le montant des cotisations s'élève à 978'232 CHF et les dépenses à 844'895CH.

À ce jour et en raison de la possibilité de soumettre les demandes de remboursement sous 24 mois, les comptes sont provisoires jusqu'à la fin de l'année 2021 en raison de ce délai de forclusion.

Juridique:

Un membre demande que soit présenté plus en détails les comptes de 2019 et pour donner suite aux explications fournies sur les différents postes il faut retenir que :

Le cout du service de l'entreprise de fiduciaire est discuté et il est demandé des précisions sur les termes qui sont utilisés tels que `auditeur et révision` aux comptes. Au regard des obligations éthiques au sein de l'UIT, un participant pose la question de la nécessité ou pas d'envisager la réalisation d'un audit sur le Syndicat.

Il est annoncé que le comité pense à changer de fiduciaire, à travers un appel d'offre, et que cela pourrait être lancé rapidement.

Sous l'intitulé, Les prestataires de service utilisés par le syndicat, se trouve seulement les dépenses des services juridiques du syndicat.

Fonds d'entraide :

En 2019, 11 personnes ont pu bénéficier de l'aide financière du Syndicat, et un montant 11.913 CHF ont été remboursés.

Contribution Volontaire Mensuelle :

Pour information, 5 personnes payent cette CVM pour un montant total de 504 CHF .

5. Comptes 2019 approbation & Budget prévisionnel 2020

<http://www.syndicat-uit.org/pdf/assemblees/2020/SYND.AG.ORD.2020-12-Budget-previsionnel-2020.pdf>

6. Actions futures (Doc. SYND. Ag. DSB.2020-5

<http://www.syndicat-uit.org/pdf/assemblees/2020/SYND.AG.ORD.2020-5-Actions-Futures-2021.pdf>

A la liste initiale qui se trouve dans le document en référence au point 6, il est demandé d'explorer la piste d'un nouveau prestataire de service pour les questions fiduciaires en s'assurant que les questions éthiques en vigueur à l'UIT soient en adéquations avec le mandat du Syndicat.

7. Divers

Assurance Mspint/ Henner.

En remplacement du contrat d'incapacité de travail supprimé en décembre 20120, il est proposé un contrat de télémedecine. Aucune consultation n'est payante, les ordonnances sont valables par l'assurance de bases pour les remboursements.

Pour donner suite à un sondage fait en ligne pendant l'Assemblée Générale, portant sur l'intérêt d'un contrat collectif de télémedecine, un pourcentage de 64% est pour et 35% contre.

8. Elections mandature 2022 – 2023 - Pas traité

9. Retraités. - Pas d'intervention